

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 22 AVRIL 2024
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-46

OBJET : Opération d'aménagement du mail des Droits de l'Homme au Perreux-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	53
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Marie-Laurence BEYOT, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téó FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Jacques J.P. MARTIN, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre GUILLARD, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Agnès CARPENTIER représentée par Jacqueline VISCARDI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Michel DUVAUDIER représenté par Bernard GAUDIERE, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Laurent JEANNE, Florentine RAFFARD représentée par Nadia LECUYER, Germain ROESCH représenté par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Igor SEMO représenté par Jean-Paul DAVID.

Absents :

Thomas BERRUEZO, Christian CAMBON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

OBJET : Opération d'Aménagement du Mail des Droits de l'Homme au Perreux sur Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

VU l'article 6 et l'article 8 des statuts de l'EPT Paris Est Marne et Bois définissant les compétences obligatoires et supplémentaires exercés sur l'espace territorial.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de requalifier le mail des droits de l'Homme et qu'au titre de ses compétences Aménagement du Territoire, Assainissement et PCAET le Territoire a pour vocation de réaliser les travaux d'aménagement du mail des Droits de l'Homme au Perreux sur Marne en tant que maître d'ouvrage,

CONSIDERANT la répartition des frais inhérents à ces travaux comme suit :

- EPT Paris Est Marne et Bois : 290 000 € TTC
- Ville du Perreux sur Marne : 250 000 € TTC

DELIBERE

ARTICLE 1 :

RECONNAIT l'intérêt territorial dans le cadre de ces aménagements au titre de ses compétences en Aménagement du Territoire, en assainissement et dans le cadre du PCAET.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe d'aménagement du mail des Droits de l'Homme

ARTICLE 3 :

VALIDE la maîtrise d'ouvrage portée par le Territoire et la répartition financière de l'opération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à cette opération.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio
Oliver CAPITANIO

La présente délibération publiée le 24 AVR. 2024
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20240424-DC2024-46-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Annexe : liste des voiries d'intérêt territorial

Commune du Perreux-sur-Marne :

- Quai d'Argonne
- Quai de Champagne
- Quai de l'Artois
- Rue Latérale au Viaduc (depuis le Quai de l'Artois jusqu'à la rue Claude-Jean Romain)
- Sentier des Sainfoins
- Place Robert Belvaux

Commune de Nogent-sur-Marne :

- Quai du Port
- Place Maurice Chevalier
- Rue du Port (depuis la place Maurice Chevalier, jusqu'à l'avenue Smith Champion)
- Avenue Smith-Champion
- Avenue du Val de Beauté
- Promenade du Chemin de l'île de Beauté
- Rue Victor Basch jusqu'à l'allée Jean-Guy Labarbe
- Avenue Watteau
- Avenue des Chataigniers
- En direction de Joinville le Pont, Boulevard de la Marne, depuis le carrefour avec l'Avenue du Val de Beauté et l'avenue Charles V, jusqu'à la limite avec Joinville le Pont
- Depuis le Boulevard de la Marne, l'Avenue Franklin Roosevelt (ou Square d'Yverdon) puis l'escalier de la Corniche vers la rue Jean-Guy Labarbe.

Commune de Saint-Mandé :

- avenue Pasteur

Communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice :

- Pont de Charenton (jusqu'à la limite territoriale avec la ville de Maisons-Alfort)

Commune de Joinville-le-Pont (A partir de)

- Quai de la Marne
- Quai Pierre Brossolette
- Quai du barrage
- Quai de Polangis
- Quai Gabriel Péri
- Chemin de l'île Fanac